

Image not found or type unknown



Demission d'un poste en cdi

Par **sarah**, le **13/06/2011** à **21:49**

Bonjour,
je souhaite demissionner de mon poste actuel, je voudrais savoir dans quel cas il est possible de ne pas effectuer de preavis, on m'a informé qu'il etait possible d'eviter le préavis lorsqu'on avait une meilleure offre d'emploi cet-à-dire une opportunité! est ce vrai? pouvez vous m'eclairer?
merci

Par **conseiller du salarié**, le **14/06/2011** à **00:18**

Bonjour,

Désolé, à ma connaissance, en CDI, il n'existe pas de possibilité d'échapper au préavis (hors faute grave, inaptitude ou dispense (accord) de l'employeur).

Je pense que vous confondez avec le contrat à durée déterminée.